

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Motion JVCo Limited » du contrôle exclusif de l'activité mondiale de lubrifiants du groupe « BP p.l.c. » (Castrol), via l'acquisition de 100% des actions et des droits de vote de la société « Castrol Group Holdings Limited »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernés :**

- **L'acquéreur :** «Motion JVCo Limited » ;
- **L'actif cible :** L'activité mondiale de lubrifiants de la société BP p.l.c. (Castrol).
- **Le cédant :** Le groupe « BP p.l.c ».

**Nature de l'opération :**

- Prise du contrôle exclusif

**Secteurs économiques concernés :**

- La vente de lubrifiants.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 27 avril 2026.

## RESUME NON CONFIDENTIEL FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet d'opération de concentration qui concerne l'acquisition par la société « Motion JVCo Limited » du contrôle exclusif de l'activité mondiale de lubrifiants du groupe « BP p.l.c. » (Castrol), à travers l'acquisition de 100% des actions et des droits de vote de la société « Castrol Group Holdings Limited ».

« Motion JVCo Limited » est une société constituée en vertu de la législation de Jersey, immatriculée sous le numéro 163042, dont le siège social est situé au 2<sup>ème</sup> étage du Sir Walter Raleigh House, 48-50 Esplanade, St Helier, JE2 3QB. « Motion JVCo Limited » est une entité ad hoc actuellement détenue à 100% par la société « Stonepeak Motion HoldCo Limited », une entité ad hoc détenue indirectement entièrement par des fonds d'investissement conseillés et/ou gérés par des filiales de la société « Stonepeak Partners LP » (avec ses filiales, « Stonepeak »).

« Stonepeak » est un opérateur d'investissement alternatif de premier plan spécialisée dans les infrastructures et les actifs immobiliers, avec environ 83,6 milliards d'USD d'actifs sous gestion. Au Maroc, la société « Stonepeak » exerce des activités limitées par l'intermédiaire des sociétés de son portefeuille qu'elle contrôle indirectement.

« BP p.l.c. », est un groupe mondial intégré du secteur de l'énergie, constitué en vertu des lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculé sous le numéro 00102498, et dont le siège social est situé au n° 1 St James's Square, Londres, SW1Y 4PD.

« Castrol Group Holdings Limited » est une société constituée en vertu des lois écossaises sous le numéro d'enregistrement SC005098, dont le siège social est situé au 1 Wellheads Avenue, Dyce, Aberdeen, AB21 7PB, Royaume-Uni. Cette société est active à l'échelle mondiale dans le développement, la production et la vente de lubrifiants, de graisses, de liquides de refroidissement et de fluides connexes utilisés dans un large éventail de secteurs, notamment l'automobile, l'énergie, l'industrie et la marine. Au Maroc, l'activité de cette société se limite à la vente de lubrifiants.

Fait à Rabat, le 16 avril 2026